



OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE
A l'attention de Monsieur Olivier Thibault,
Directeur Général

Carentan, le 03/12/2025

Objet : l'Île du Large Saint Marcouf / Police de l'Environnement

Monsieur le Directeur général,

Je me permets de vous exposer par la présente le cas évoqué par l'une des participantes à votre rencontre de présentation de l'Office français de la biodiversité que vous dirigez, organisée par l'association SERVIR des alumni de l'ENA et de l'INSP et l'association des dirigeants territoriaux ADT-INET, le 6 novembre dernier dans les locaux de la banque transatlantique à Paris. Celle-ci a, suivant votre suggestion, envoyé immédiatement après la réunion des éléments de dossier à son collègue Adrien Aristide.

Je souhaiterais maintenant approfondir ces éléments concernant notamment les conditions d'intervention de la Police de l'Environnement sur l'Île du Large Saint Marcouf (Manche) et au sujet de laquelle je tiens à attirer votre attention :

Cette visite, inopinée pour nous, et ses conséquences, ont suscité, outre d'importantes perturbations dans le fonctionnement de nos chantiers de restauration, une grande incompréhension dans toute la région dont la presse locale s'est fait largement l'écho et qui nous oblige à réagir.

Pour votre information, je joins à ce message mes échanges avec le préfet de la Manche qui avait pris soin, non sans s'excuser, de m'avertir par téléphone, le 29 juillet, de l'exigence de la Police de l'Environnement de reporter nos chantiers, dont le démarrage était prévu le 1^{er} août.

Cette décision, non annoncée, tardive et surprenante, était due à la présence de quelques juvéniles non encore envolées, ce qui est très courant et concerne des oisillons abandonnés par leur parents et donc condamnés inexorablement.

A ce stade, je tiens à préciser que notre association, dont je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note descriptive, intègre la protection de la biodiversité et donc de la faune aviaire, dans ses objectifs statutaires. De fait, notre projet comporte un important volet en faveur de la protection de la biodiversité, pouvant se concrétiser par une convention ORE, ce qui procède d'une démarche volontaire et contractuelle.

Pour des raisons essentiellement budgétaires et logistiques, toutes les structures d'Etat refusent de prendre en charge cette île et ce monument historique. Les collectivités territoriales ne le peuvent pas non plus pour les mêmes raisons, mais soutiennent notre projet comme leurs présidents l'ont confirmé au préfet.

En revanche, notre association, forte de son expérience, de ses 1000 adhérents et de ses appuis, propose à l'Etat d'assurer la gestion de cette île, par acquisition ou par bail emphytéotique administratif, en mode associatif et participatif.

La conduite du projet de réhabilitation du fort de l'Île du Large nécessitant d'être optimiste et constructif, je vois donc dans cet épisode et dans cet échange une opportunité pour donner à la protection de la biodiversité dans notre région, une image plus consensuelle.

Comme nous le pratiquons déjà depuis plus de seize ans, notre projet prévoit d'organiser l'accès à l'Île sous la forme de chantiers de bénévoles que nous encadrons techniquement.

.../



.../...

Nous assurons également les transports et la vie sur l'Île. La moitié de ces séjours concernent des organismes de réinsertion (PJJ, Missions Locales, etc.) et de formation (lycées d'enseignement professionnel).

Les modes de gestion associative et participative nous permettent d'impliquer le public. S'il est parfois rendu sceptique par des comportements trop directifs, il n'en reste pas moins plus sensible qu'on ne le croit à la protection de la biodiversité, à condition que les mesures et actions s'inscrivent dans un plan de gestion qui s'harmonise avec la protection du monument. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans l'objectif de sensibilisation du public comme mentionnée dans les principes des zones N 2000 et des AMP.

Les obligations de restauration liées au classement Monument Historique intégral de l'Île impliquent une accessibilité permanente qui s'appuie sur une expertise de la faune aviaire, expertise que nous avons menée avec un cabinet spécialisé et que nous voulons faire valider d'une façon plus formelle.

Si nous avons une certaine maîtrise de la restauration des constructions, nous avons besoin de supports techniques et scientifiques pour établir et gérer un programme de gestion de la protection de ma biodiversité et, plus spécifiquement, de la faune aviaire. Ainsi, nous collaborons déjà avec un organisme dédié aux cétacés et mammifères marins.

Au-delà de la péripétie vécue l'été dernier, notre projet présente, me semble-t-il, une opportunité d'action concrète en milieu ilien et marin, impliquant le public et qui pourrait prendre une dimension expérimentale, plus participative et promotionnelle grâce à l'écho que suscitent nos actions dans les media.

Nous serions donc très heureux dans ce contexte de faire un partage d'expérience avec vous et de bénéficier de votre expertise, afin d'éviter le renouvellement de l'épisode de cet été et pour que nos chantiers puissent se dérouler dans les meilleures conditions, toujours dans le respect de la biodiversité et de la réglementation existante.

Bien entendu, tout cela nécessite un peu plus de précisions que je me ferais un plaisir d'apporter si vous le souhaitez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes sincères salutations

Christian Dromard,
Président

PJ

- Note descriptive
- Lettre au préfet et réponse du préfet
- Liens presse, France Inter, Presse de la Manche, Ouest-France, France TV , etc
<https://www.ilesaintmarcouf.com/telechargements/>

Copie

- M. Adrien Aristide, Directeur adjoint